CONCOURS ÉLOQUENCE OCÉAN INDIEN

- RÈGLEMENT DU CONCOURS -

ÉDITION 2026-2027





THÉMATIQUE : LE LOGEMENT

« Quand la voix des jeunes s'élève pour un logement digne, accessible et inclusif »

Association Jeunes Aujourd'hui pour Demain (JAD)
En partenariat avec TÉAT Réunion, l'Académie de La Réunion et l'Institut Français

PRÉAMBULE

L'association Jeunes Aujourd'hui pour Demain (JAD), en partenariat avec la Région Réunion, l'académie de La Réunion, les ambassades de France, les TEAT départementaux et la CAF de La Réunion, propose aux lycéennes et lycéens des classes de Première de prendre la parole pour changer le monde.

Ce règlement détaille les modalités de participation à l'édition 2026-2027 du Concours d'Éloquence Océan Indien.

Cette année, le concours prend une dimension particulière en accueillant les jeunes talents sur l'île Rodrigues, aux côtés de participants venus de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar, de Maurice et des Comores et des Seychelles.

THÉMATIQUE 2026-2027 : LE LOGEMENT

Au cœur de cette nouvelle édition, JAD souhaite que la jeunesse exprime sa vision et son rapport au logement : son importance, sa diversité, sa complexité et la force de ses enjeux, dans un monde où habitat et identité évoluent sans cesse.

Le thème du logement interroge nos modes de vie, nos aspirations et notre rapport à la communauté. À travers ce concours, JAD souhaite donner la parole à la jeunesse pour qu'elle exprime sa vision d'un habitat qui réponde aux enjeux actuels : accessibilité, respect de l'environnement, mixité sociale et inclusion.

> *« Il n'est pas d'éloquence plus persuasive que celle de la conviction »*
> — Jean-Napoléon Vernier, 1865 —

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 — OBJETS ET MODALITÉS

Le Concours d'Éloquence vise à promouvoir l'art oratoire chez les jeunes de l'Océan Indien, en leur offrant une plateforme pour exprimer leurs idées et perspectives sur des thématiques sociétales majeures.

Les candidats devront bâtir leur discours en réponse à des questions ou citations proposées par l'organisation. L'objectif principal est de mettre en pratique l'exercice de la parole en public : **s'exprimer, convaincre et émouvoir un auditoire, en développant sa pensée critique et son éloquence** sur le thème du logement.

ARTICLE 2 — PARTENAIRES

Ce concours est rendu possible grâce au soutien précieux de :

- La Région Réunion
- Les TEAT départementaux
- L' académie de La Réunion
- Les Instituts Français
- Les ambassades de France
- La CAF de La Réunion
- Antenne Réunion
- D'autres partenaires engagés pour la jeunesse et la culture

Le concours est labellisé **« Initiative francophone »**, qui reconnaît son rôle dans la promotion de la langue française et de la diversité culturelle dans la région.

ARTICLE 3 — CANDIDATURES

Les inscriptions sont ouvertes à tous les lycéennes et lycéens des classes de Première résidant dans la zone Océan Indien : **La Réunion, Mayotte, Madagascar, Maurice, Rodrigues, les Seychelles et les Comores**. Les candidatures sont individuelles. Les modalités d'inscription sont détaillées à l'Article 7.

ARTICLE 4 — CALENDRIER

Voici les dates clés à retenir pour cette édition 2026-2027 :

ÉTAPE	DATES	LIEU
Inscriptions	Du 1er octobre au 1er décembre 2026	En ligne
Auditions à La Réunion	Du 7 au 10 décembre 2026	TÉAT Champ Fleuri
Stage de coaching	Du jeudi 18 au jeudi 25 mars 2027	Île Rodrigues
Demi-finale	Le 22 mars 2027	Île Rodrigues
Finale	Le 24 mars 2027	Île Rodrigues

ARTICLE 5 — DÉROULEMENT DES PHASES

Le concours se déroule en plusieurs étapes : **inscriptions, auditions régionales, sélection des candidats, stage de coaching, demi-finale et grande finale.**

Auditions (premier passage — 4 minutes)

Lors des auditions, chaque candidat dispose de 4 minutes pour discourir sur l'un des 14 sujets tirés au sort, sans lien direct avec la thématique du logement. Ces 14 sujets seront communiqués aux candidats le jour même des auditions.

Deuxième passage — sélectionnés (5 minutes)

À l'issue des auditions, les candidats retenus devront rédiger, avant leur arrivée à la semaine de stage, un nouveau discours de 5 minutes sur l'un des sujets liés à la thématique du logement (*voir Article 6*). Ces sujets leur seront transmis une semaine avant la semaine de coaching.

Jurys

Chaque phase est évaluée par un jury composé de 7 membres, professionnels et experts reconnus dans leurs domaines respectifs, présentés aux candidats le jour des auditions. Les jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel.

ARTICLE 6 — SUJETS PROPOSÉS AUX CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

Les candidats sélectionnés pour le deuxième passage choisiront leur discours parmi les sujets suivants, tous construits autour de la thématique du logement et de la dignité :

1. **Quand se loger devient trop cher, qui a encore le droit de vivre sur son île ?**
2. **Habiter quelque part, est-ce appartenir à cet endroit ?**
3. **Le logement est-il devenu le premier obstacle à l'émancipation des jeunes ?**
4. **Un nouveau rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) propose de réduire les dépenses publiques en modifiant le calcul des APL pour les étudiants (aide aux logement). Que vaut une économie de l'État face à un jeune qui ne peut plus se loger ?**
5. **Choisir ses études, son travail ou sa ville : le logement décide-t-il à notre place ?**
6. **La crise du logement et la crise écologique, deux combats différents ?**
7. **Le manque de logements menace-t-il l'avenir de notre jeunesse dans l'océan Indien ?**
8. **Pourquoi le mal-logement reste-t-il invisible à ceux qui sont bien logés ?**
9. **La dignité commence-t-elle devant la porte de chez soi ?**
10. **En 2027, se dérouleront, les élections présidentielles. Face à la crise du logement, l'État devra-il construire, aider ou réglementer ?**

ARTICLE 7 — MODALITÉS D'INSCRIPTION

À La Réunion

Les candidats s'inscrivent en ligne sur **www.jeunesaujourdhuipourdemain.org**, rubrique « Inscription », entre le 1er octobre et le 1er décembre 2026.

À Mayotte

Les candidats s'inscrivent auprès de leur professeur référent au sein de leur lycée.

Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores

Les candidats s'adressent aux Alliances Françaises ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des Ambassades de France, qui assurent le relais des candidatures.
Chaque candidature est individuelle et doit obligatoirement être accompagnée du discours au format numérique ainsi que d'une photo (type portrait).

ARTICLE 8 — CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DOTATIONS

Chaque prestation est notée sur 20 points, selon la grille suivante :

CRITERES	POINTS
Le fond – idées, approche, réflexion	8
La façon de s'exprimer – intonation, conviction	8
La présentation – respect du temps, gestuelle, tenue	4

Les lauréats sont récompensés comme suit :





ARTICLE 9 — ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats retenus s'engagent à participer, en pension complète (8 jours — 7 nuits), à la semaine de coaching **du 18 au 25 mars 2027**, ainsi qu'à la demi-finale **du 22 mars** et à la finale **du 24 mars 2027**, à l'île Rodrigues.

Une participation de 50 euros est demandée aux candidats sélectionnés pour l'inscription définitive en demi-finale. Ces frais participeront à la semaine de coaching organisée à Rodrigues.

Durant leur séjour à Rodrigues, les candidats s'engagent à :

→ Respecter le règlement du concours

→ Faire preuve d'un esprit sportif et collaboratif envers les autres participants, participer activement aux activités proposées (ateliers, rencontres)

→ Participer, en tant que lauréats, à la diffusion de leurs discours dans les établissements scolaires de leur secteur

Utilisation de l'intelligence artificielle

L'usage de l'intelligence artificielle n'est pas interdit : elle peut constituer un outil d'aide à la réflexion, à la recherche d'idées ou à la structuration d'un discours. En revanche, **la rédaction totale ou majoritaire d'un discours par une IA est strictement interdite, au même titre que le plagiat**. Chaque candidat doit être l'auteur de son discours et être en mesure d'en expliquer le contenu, les idées et la construction.

Système de sanctions

Au cours de la semaine de stage, un système de sanctions pourra être appliqué :



Carton jaune : comportement inapproprié, plagiat ou usage abusif de l'intelligence artificielle.



Carton rouge : récidive ou faute grave, pouvant conduire à l'exclusion du candidat.

Ce dispositif vise à garantir l'authenticité des discours, l'équité entre les candidats et la valorisation de l'expression personnelle de chacun.

ARTICLE 10 — COMMUNICATION ET DROITS D'IMAGE

Le concours peut faire l'objet d'opérations de communication auprès de la presse et des partenaires. En s'inscrivant, chaque candidat autorise l'Association JAD à utiliser et diffuser son image (photos, vidéos) ainsi que les éléments caractéristiques de son projet, sur tous supports et sans limitation de durée, à des fins de promotion de l'événement.

Les candidats renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins du concours et acceptent la diffusion de photographies prises lors de la cérémonie de remise des prix. Ils sont invités à signaler tout document ou information dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

ARTICLE 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les discours créés par les candidats restent leur propriété intellectuelle. L'Association JAD se réserve toutefois le droit de les diffuser à des fins non commerciales, en mentionnant systématiquement l'auteur.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours par des tiers est strictement interdite.



Ensemble, faisons entendre la voix de la jeunesse de l'Océan Indien !